

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 5

Artikel: Les arbres-fantômes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Restauration de la chapelle de Tell.

Le gouvernement d'Uri a décidé de remplacer les vieilles peintures à fresque que l'on voit encore dans la chapelle de Tell sur les bords du lac des Quatre-Cantons. Ces peintures, entièrement dégradées par le temps, seraient renouvelées par d'autres plus en rapport avec le goût moderne. M. Joseph Balmer, peintre à Lucerne, propose une restauration de la chapelle sur de nouvelles bases. On peut en voir le projet à la salle du Casino à Winterthour. Le dessin à l'aquarelle et à la gouache conçu par le peintre se distingue par des traits particuliers où l'on aime à retrouver notre belle nature suisse enrichie des ornements que l'art a su ajouter. Au dire d'un témoin oculaire très compétent, le peintre a su conserver aux lieux et aux personnages représentés par de nouvelles fresques, cette physionomie caractéristique et toute particulière au canton d'Uri. La chapelle, de forme arrondie et voûtée, est divisée en quatre compartiments séparés par de beaux ornements d'architecture et représentant en fresque toute l'histoire de Guillaume Tell. Les ornements comme le dessin principal sont dans le style du quatorzième siècle, on ne saurait s'y méprendre. Des arabesques embellissent la frise qui entoure les quatre tableaux et font ressortir neuf autres petites peintures placées au-dessous où l'on retrouve en détail l'histoire de la libération des Waldstetten du joug de leurs oppresseurs.

Industrie vaudoise.

Le dernier recensement fédéral de la Suisse renferme une importante innovation : la statistique des fabriques de la Suisse, dont voici les résultats pour le canton de Vaud, qui seront très intéressants à comparer avec ceux des autres cantons.

Nombre de fabriques, moulins, etc.	804
Force motrice hydraulique, en chevaux vapeur ¹	4694
Force motrice à vapeur, idem	869
Nombre d'ouvriers, sexe masculin	3773
» sexe féminin	1055
	4828
Nombre de bobines	1259
» métiers mécaniques	123
» métiers à la main	238
Tournants ou scies dans les moulins	825

Ce premier essai de statistique industrielle laisse beaucoup à désirer, et devra être repris plus tard en sous-œuvre, car il renferme nombre de lacunes, quant aux chiffres des ouvriers, etc. Aussi les chiffres qui précèdent sont-ils généralement en dessous de la réalité.

Si nous arrondissons les fractions pour les forces motrices, nous ne craignons pas de les évaluer à 6000 chevaux, dont 5000 pour la force hydraulique ;

¹ Le cheval-vapeur est le travail qui représente l'élévation d'un poids de 75 kilogr. ou 150 liv. à une hauteur de 1 mètre (3 1/3 pieds) en une seconde.

on verra que notre canton utilise presque toute celle qui est disponible.

En effet, d'après une évaluation que nous avons lieu de croire très approchante de la réalité, la force motrice des cours d'eau de la Suisse serait de 200,000 chevaux, dont plus de la moitié est utilisable. Or le canton de Vaud comprend le 12^e ou le 13^e du territoire suisse, déduction faite des lacs et glaciers ; mais comme quelques cantons sont plus riches en cours d'eau que le nôtre, nous réduisons cette proportion au 20^e, ce qui donne le chiffre indiqué ci-dessus de 5000 chevaux hydrauliques.

Comme ceux-ci coûtent 6 1/2 fois moins que les chevaux vapeur, cela explique le chiffre minime de ces derniers dans notre canton.

Il sera sans doute fait des calculs sur la population d'après les professions, comme cela a eu lieu pour le précédent recensement, car les chiffres de la population des fabriques que nous avons cités ne peuvent être admis que provisoirement.

Voici, à ce sujet, quelques intéressants résultats, tirés du recensement fédéral de décembre 1860, pour une population d'alors 213,000 âmes, fractions négligées, compris les femmes et enfants.

Agriculture et accessoires	108,000
Industrie, grande et petite	57,000
Commerce	11,900
Transports, chemins de fer, etc.	4,600
Professions libérales et administration	9,700
Services domestiques	11,800

Sur les 163,348 ouvriers et ouvrières, dans les fabriques de la Suisse, le canton de Vaud en comptait 4664 dont 3200 hommes et 1464 femmes.

ALEX. M.

Les arbres-fantômes.

Me trouvant l'an dernier en province, chez un propriétaire amateur qui faisait dessiner et planter un parc paysager, il me demanda si je ne connaissais pas les *arbres-fantômes*. Il ajouta que rien n'était plus joli, qu'il en avait demandé et cherché en vain, mais que ne sachant ni en dire le nom véritable, ni en donner une description suffisante, personne, ni pépiniéristes, ni amateurs, n'avaient su le tirer d'embarras.

Pressé de questions, il me raconta alors que se promenant par une belle soirée d'été sur les bords du lac de Genève, il avait vu apparaître tout à coup, se détachant sur le fond d'une immense pelouse, des formes vagues et blanches, qui semblaient comme des fantômes. L'illusion et probablement aussi le balancement de la nacelle, la lumière blafarde de la lune et une légère brise aidant, il crut observer que ces fantômes remuaient, changeaient de place et se livraient à une sorte de danse macabre. Pour se convaincre qu'il n'était le jouet ni d'un rêve, ni d'une hallucination, il se leva, passa la main sur ses yeux, regarda de nouveau ; la danse continuait de plus belle. Alors il dit au batelier qui conduisait la barque de regarder de ce même côté, et il lui demanda s'il ne voyait rien d'étrange. Le batelier s'étant re-

turné, aperçut en effet les fantômes; mais comme il savait ce que c'était, et voyant la frayeur de son passager, il se mit à rire et lui raconta que ce qu'il prenait pour des revenants n'était autre chose que des arbres très élégants, à feuillage blanc, et il ajouta qu'ayant eu plusieurs fois occasion de passer par là en plein jour, il s'était assuré de ce qu'il avançait.

Le lendemain notre voyageur partait pour l'Italie, sans avoir eu le temps de retourner de jour pour voir les arbres en question, et n'ayant d'autre moyen ou d'autres caractères pour les désigner que de rappeler l'impression que leur apparition nocturne avait produite sur lui.

Tout naturellement, aucune des personnes auxquelles il demanda de ces arbres, en leur racontant son histoire, ne put lui en dire le nom; quelques-unes même en rirent et crurent à une mystification.

Les choses en étaient là, lorsque ce même voyageur, se trouvant à Paris l'été dernier, fut engagé par quelques amis à aller, à l'issue d'un dîner qui s'était prolongé assez avant dans la soirée, faire une promenade en voiture au bois de Boulogne.

Arrivés sur le bord du lac, nos amis descendent de voiture, se font passer en bateau dans l'île, et, après s'être rafraîchis à la Brasserie-Chalet, ils remontent en bateau et se font promener sur le lac. Il y avait à peine quelques minutes qu'ils voguaient, devisant joyeusement de choses et d'autres, lorsque notre voyageur pâlit tout à coup, se lève, et étendant la main vers un des points du bois, s'écrie : voyez... là!... là!... Il n'en put dire davantage.

Un groupe de fantômes, semblables à ceux du bord du lac de Genève, venait de lui apparaître tout à coup, à quelques brasses du point où se trouvait le bateau; et comme là-bas ces spectres semblaient se livrer, sur une pelouse abrupte bordant le lac, à une sarabande qui le remplissait de frayeur.

Enfin il put parler, montrer à ses amis l'objet de son effroi, et le batelier d'éclater de rire, en disant, comme celui du lac de Genève, que les fantômes n'étaient autres que des arbres à feuillage blanc. Cette fois la vérification du fait était facile : la barque fut dirigée sur les revenants, qui devinrent de plus en plus immobiles à mesure qu'on se rapprochait d'eux; enfin, on n'en était plus qu'à quelques pas. Il n'y eut bientôt plus à en douter : les fantômes s'étaient immobilisés et métamorphosés en arbres charmants, paraissant entièrement blancs. Mettre pied à terre, cueillir un rameau feuillé de ces arbres, fut l'affaire d'un instant. Le lendemain notre voyageur arrivait chez moi tout joyeux, et, d'un air triomphant, il me dit : Je les ai enfin attrapés, touchés, ces fantômes, et je vous apporte un lambeau de leur vêtement. Il ouvrit son portefeuille!...

Savez-vous, lecteurs, ce qu'est l'arbre fantôme?

C'est l'Erable *negundo* (*Negundo fraxinifolium*), à feuilles panachées. Le lendemain soir, je courus au bois de Boulogne vérifier le fait à l'endroit indiqué. Eh bien! là, franchement et entre nous, au clair de la lune et à distance, l'illusion est parfaitement possible!

(Revue horticole.)

Le 7 décembre a eu lieu à Londres l'expertise d'échantillons de viande venant de la République Argentine. La préparation avait été effectuée par l'immersion dans une solution de bisulfite de chaux, suivant le procédé de MM. Medlock et Bailey, qui dirigent une fabrique de produits chimiques à Wolverhampton; puis, le 10 août dernier, en présence du consul de la Grande-Bretagne, la viande avait été enfermée dans une caisse, qui fut scellée et apportée dans un bâtiment à vapeur récemment arrivé. Elle avait donc été gardée pendant quatre mois et avait eu à subir le passage de la Ligne. Malgré cette épreuve, on l'a trouvée parfaitement fraîche et pouvant soutenir la comparaison avec le bon bœuf ordinaire du pays, non-seulement par ses qualités intrinsèques, mais encore par son aspect; on n'a pu y reconnaître la moindre odeur décelant un agent chimique ou autre ingrédient artificiel.

Le problème de transporter au loin des quantités illimitées de denrées animales doit dès lors être considéré comme résolu, la méthode étant à la fois simple, peu coûteuse et susceptible d'être appliquée en toutes circonstances.

Le compagnonnage.

I

Les membres de cette association, obligés de parcourir incessamment le pays pour se procurer de l'ouvrage sur un point quand ils en manquaient sur un autre, apportèrent, au moyen-âge, dans leur organisation, des modifications essentielles. Exposés à être dévalisés sur les routes par les brigands de toute espèce, nobles et roturiers, qui les infestaient alors, ils imaginèrent de choisir, dans chaque ville importante, un agent, ordinairement aubergiste, qu'ils désignaient sous le titre de *mère*, et qui avait mission de recevoir, à leur arrivée, les compagnons voyageurs, de les loger, de les nourrir, de pourvoir, en un mot, à tous leurs besoins, sous la responsabilité de la portion de la société demeurant dans la ville, laquelle leur procurait du travail, s'il était possible, ou les dirigeait sur une autre localité, où ils recevaient le même accueil. Ce qui n'avait été, dans le principe, qu'une mesure de prévoyance, devint plus tard, pour les divers ordres de compagnons, un moyen de se perfectionner dans leurs métiers. La facilité qu'ils avaient de voyager sans frais les porta à changer fréquemment de résidence, afin de connaître les procédés particuliers employés dans chaque ville et d'y porter à leur tour ceux dont ils faisaient personnellement usage.

C'est en Allemagne qu'on trouve les traces les plus anciennes de cette nouvelle organisation du compagnonnage. On en aperçoit également des vestiges en France à une époque très reculée.

Des arrêts des cours et des tribunaux de différentes villes, s'appuyant du mystère dont s'entouraient les sociétés des compagnons, sévirent contre leurs assemblées et les interdirent sous les peines les plus sévères. Le clergé aussi s'inquiéta de ce qui se passait dans le secret de ces réunions : les cordonniers et les tailleurs de pierre ayant été dénoncés, en 1645, à l'officialité de Paris, comme se livrant à des pratiques impies, la faculté de théologie défendit, sans plus ample informé, « les assemblées perniciosieuses de compagnons, » sous peine d'excommunication majeure.

Pour échapper aux poursuites de l'archevêque de Paris, ces agrégations se réunirent dans l'enceinte du Temple,